



Le Perray
en-Yvelines
Porte de la Forêt

PROJET



EDUCATIF

TERRITORIAL

2015-2017

SOMMAIRE du PEDT 2014/2017

2ème année: 2015/2016

Présentation

1. Le contexte local p.3
2. Les établissements scolaires du Perray p.4
3. Le public accueilli p.4
4. Les locaux disponibles p.4
5. Les intervenants p.5

Organisation de l'équipe

1. Fonctions de chacun p.7
2. Organisation p.7

Les objectifs pédagogiques

1. Axes prioritaires du PEDT p.8
2. Objectifs et moyens pédagogiques p.9
3. Projets d'activités p.11
4. Evaluation du projet p.11

Fonctionnement

1. Emploi du temps des TAP sur les 3 établissements scolaires p.12
2. Cycle d'activités p.13
3. Les inscriptions administratives p.13
4. Quelques principes p.13
5. Modalité de communication avec les familles p.13
6. Sécurité p.14
7. Suivi des présences p.14
8. Traitements médicaux, PAI p.14
9. Soins, accidents p.14
10. Handicap p.15
11. Matériel p.15
12. Documentation, abonnements p.16
13. Transport, déplacement, sorties p.16
14. Activités cuisine, nourriture p.16

Organisation spécifique au groupe maternel

1. Accueil des enfants p.18
2. Objectifs du projet d'école avec lesquels établir un lien p.18
3. Instauration de repères p.18
4. Les ateliers p.19

Organisation spécifique aux groupes élémentaires

1. Accueil des enfants p.20
2. Objectifs du projet d'école avec lesquels établir un lien p.21
3. Les ateliers p.21

Annexes

p. 22

PRÉSENTATION

En réponse au bilan du projet établi depuis septembre 2014¹, le PEDT² propose une nouvelle répartition des TAP qui sera appliquée à partir de septembre 2015 aux enfants scolarisés dans les écoles de la commune du Perray en Yvelines.

Du fait des différents constats évoqués lors des comités de pilotage, si les objectifs visés par le PEDT précédent restent les mêmes, ce sont les moyens de les atteindre qui sont modifiés.

Ainsi, le rythme proposé aux enfants est plus régulier:

- ✓ 2 types de journées différentes dans la semaine pour les élémentaires (au lieu de 4 en 2014/2015),
- ✓ une alternance entre les journées "pleines" et les journées plus courtes, qui donne la possibilité de quitter la collectivité plus tôt 2 fois dans la semaine au lieu d'une à l'école maternelle;

par ailleurs, il prend davantage en compte les différences entre les groupes:

- en augmentant la durée des TAP à une demi-journée en élémentaire, donnant la possibilité de proposer des activités dans un cadre horaire qui favorise la détente et d'optimiser l'utilisation des locaux pour permettre également aux enfants qui le souhaitent de ne rien faire,
- en conservant une heure et demie de TAP pour les enfants de maternelle, ce qui correspond à leur temps d'attention.

Le nombre d'intervenants ainsi que la répartition dans les différents locaux seront précisés en juin, quand les effectifs seront connus.

Les propositions des associations, dans le cadre de leurs activités auront leur incidence également.

1. Le contexte local

La commune du PERRAY EN YVELINES compte environ 6790 habitants (Insee 2012).

Elle est située au cœur de la forêt domaniale de Rambouillet. On y trouve un étang ainsi qu'un parc municipal doté d'un verger.

¹ Bilan en annexe

² Glossaire des sigles en annexe

Au Perray, les jeunes enfants peuvent être inscrits dans une crèche (20 berceaux) ou fréquenter le Relais d'Assistantes Maternelles (tous deux gérés par la Communauté de Communes des Etangs) ainsi que dans une mini-crèche privée agréée par la CAF. Ils ont également la possibilité de fréquenter les autres RAM et crèches des communes de la CCE.

Pour leurs loisirs, les enfants de 3 à 17 ans sont accueillis dans deux structures: l'ALSH pour les 3/11 ans et l'Accueil Jeunes du Perray pour les 11/17 ans.

Il existe un Conseil Municipal des Jeunes depuis 2010. Il est composé de 16 jeunes scolarisés du cm2 à la 5^{ème}.

La municipalité gère aussi une médiathèque et une Résidence pour Personnes Agées.

De nombreuses associations culturelles et sportives sont également présentes sur la commune.

2. Les établissements scolaires du Perray

3 écoles publiques accueillent les enfants :

- ✓ l'école du Pont Marquant pour les enfants d'âge maternel;
- ✓ l'école des Platanes et l'école de la Barantonnerie pour les enfants d'âge élémentaire.

3. Le public accueilli

Les tableaux suivants sont une estimation au vu des enfants inscrits à l'école et à l'état civil (petite section) au 19 mars 2015.

Ecole Maternelle "Le Pont-Marquant"	
Nombre d'enfants	Niveau
70	PS
72	MS
67	GS
209 élèves	7 classes

Ecole élémentaire "La Barantonnerie"	
Nombre d'enfants	Niveau
30	CP
34	CE1
41	CE2
43	CM1
45	CM2
193 élèves	8 classes

Ecole élémentaire "les Platanes"	
Nombre d'enfants	Niveau
40	CP
36	CE1
57	CE2
46	CM1
55	CM2
234 élèves	9 classes

4. Les locaux disponibles

- ✓ Dans chacune des écoles:
 - les salles de classe seront utilisées le moins possible, à priori, une seule devrait suffire dans les écoles élémentaires, aucune à l'école maternelle;
 - les salles utilisées en périscolaire;

- les bibliothèques d'école;
 - les halls;
 - les salles "informatique";
 - les réfectoires;
 - les cours de récréation et les préaux.
- ✓ En compléments sur les écoles:
- Au Pont-Marquant:
 - les dortoirs;
 - la salle polyvalente;
 - la salle de motricité;
 - la "salle 4" (salle d'activités);
 - la salle diapo.
 - Aux Platanes:
 - la salle juste avant la bibliothèque des Platanes.
 - A la Barantonnerie:
 - pas d'autre salle.
- ✓ Certaines structures municipales:
- Le gymnase et les différentes salles de sport (tennis de table, danse (*2), judo, karaté...), le city-stade;
 - L'ALSH;
 - La bibliothèque municipale;
 - Les Granges (salle de spectacle de 80 places assises avec scène);
 - L'AJP.
- ✓ Des activités pourront également avoir lieu à l'extérieur: dans le parc municipal, en forêt, à l'étang du Perray, en ville, au stade...

5. Les intervenants

- ✓ **Le comité de pilotage et de suivi** est composé des représentants suivants:
- Pour la ville du Perray: le Maire et le Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires, le Directeur Général des Services.
 - Pour l'Education Nationale: l'IEN et les directrices des 3 écoles.
 - Pour le service Enfance-Jeunesse: le responsable du service et la coordinatrice du PEDT (référente sur les 3 sites, les horaires des TAP n'étant pas cumulés, ni sur les sites ni avec ses autres missions)³.
 - Pour les parents d'élèves: la présidente ou la vice-présidente des différentes fédérations de parents d'élèves.
 - Pour la CAF: la conseillère technique territoriale.
 - Pour la DDCS: le conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.

³ Annexe: Organigramme du Service Enfance Jeunesse

- ✓ **L'équipe d'animation** est composée de:
 - La coordinatrice du projet: diplômée BAFD et animatrice territoriale. Elle est secondée de l'adjointe au périscolaire, titulaire FPT, stagiaire BAFD.
 - Les animateurs (trices) permanents: 15 permanents embauchés à temps plein par le Service Enfance Jeunesse (dont 2 à l'AJP). 12 d'entre eux sont titulaires FPT, 1 est stagiaire BAFD, 10 BAFA.
 - Les animateurs contractuels (effectif variable en fonction du nombre d'inscrits en périscolaire et/ou à l'ALSH chaque année).
 - Les agents faisant fonction d'ATSEM: 7 titulaires de la FPT embauchés à temps plein par le Service Enfance Jeunesse ou les Services Techniques; 3 sont ATSEM dont 1 titulaire d'un CAP petite enfance, 2 autres ont un CAP petite enfance.

- ✓ Cette équipe pourra être complétée par:
 - 2 ETAPS, tous 2 titulaires FPT, embauchés à temps plein l'un par les Services Techniques et Sports, l'autre par les Services Sports et Enfance Jeunesse.
 - Les bibliothécaires.
 - Un animateur bénévole ou employé temporaire ayant proposé à la ville un projet d'atelier à mettre en œuvre.
 - Un enseignant travaillant sur la commune et ayant proposé un projet d'atelier à mettre en œuvre.
 - Un animateur issu d'une association communale, ayant proposé un projet d'atelier à mettre en œuvre.

ORGANISATION DE L'EQUIPE

1. Fonctions de chacun

Le comité de pilotage est installé localement autour du Maire afin d' "identifier les actions à mettre en place suivant les besoins du territoire et de favoriser la création d'une synergie entre les acteurs [du projet] tout en respectant le domaine de compétence de chacun d'entre eux."⁴

Les missions du coordinateur du projet sont les suivantes :

- ✓ Concertation avec les enseignants.
- ✓ Organisation des activités.
- ✓ Répartition de l'utilisation des salles (planning).
- ✓ Relevés de présences.
- ✓ Relations avec la Mairie.
- ✓ Relations avec les familles.

L'équipe d'animation devra proposer des projets cohérents avec le PEDT, de leur conception à leur évaluation.

L'équipe sera attentive à la différence entre les activités sportives qui ne peuvent être pratiquées que par les ETAPS et les autres. Les textes de référence sont les suivants: le code de l'action sociale et des familles, articles L.227-5 et R.227-13; le code du sport et l'arrêté du 24 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles.⁵

Les animateurs de l'AJP interviendront dans des projets permettant une passerelle avec leur structure de référence et s'adresseront aux CM1/CM2.

2. Organisation

Le comité de pilotage se réunira une fois par trimestre.

L'équipe d'animation: chacun sera consulté sur les horaires des TAP qu'il souhaite mener et le contenu de ceux-ci (élaboration d'une fiche pédagogique).

La mise en place des plannings sera faite par la coordinatrice et le chef de Service. Elle devra prendre en compte la complémentarité des projets entre eux et le reste du planning des intervenants (cantine, accueil du soir, autres postes: ATSEM, AJP, bibliothèque...) Pour les animateurs présents en périscolaire le midi et le soir, une interruption de service de 45 mn obligatoire sera appliquée.

En fonction des projets retenus, des temps de préparation individuels et/ou collectifs seront mis en place.

Des réunions de travail par site pourront également avoir lieu.

⁴ Cf Guide Pratique LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A L'ÉCOLE PRIMAIRE p.37

⁵ Fiche n°6 Conditions d'encadrement de certaines activités ayant une finalité ludique, récréative ou liée à la nécessité de se déplacer

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Axes prioritaires du PEDT

Le projet de réforme des rythmes scolaires offre la possibilité de développer une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants.

A travers les projets proposés pour la période 2014/2017, **les objectifs éducatifs suivants seront visés:**

- ✓ Organiser la réforme des rythmes scolaires en ayant pour but le bien-être de l'enfant et faire des TAP un moment de détente. En effet, les enfants qui viendront aux TAP ne verront pas leur journée s'alléger en termes de durée passée en collectivité. Il est donc capital que "l'allègement des journées" prévu par ce projet soit atteint via les propositions faites.
- ✓ Tenir compte du rythme biologique de l'enfant en permettant que les TAP se déroulent à un rythme détendu.
- ✓ Maintenir l'ambition éducative sur le temps périscolaire, visée depuis de nombreuses années.
- ✓ Ouvrir un champ d'expérimentation à de nouvelles activités concertées entre les projets d'école et le projet pédagogique de l'ALSH, en travaillant en amont avec l'équipe enseignante pour connaître les projets d'école.

Afin d'atteindre ces objectifs, **les moyens suivants seront mis en œuvre:**

- ✓ Prévoir un temps suffisamment long pour organiser des activités construites: les projets suivis proposés devront s'inscrire entre deux périodes de vacances scolaires afin, notamment, de pouvoir concerner un grand nombre d'enfants.
- ✓ Instaurer des temps informels lors desquels les enfants auront la possibilité de ne rien faire.
- ✓ Faire intervenir un nombre restreint d'animateurs permettant ainsi :
 - Davantage de compétences (formations à poursuivre et recrutements ciblés);
 - Davantage de repères pour les enfants car une plus grande cohérence d'équipe.
- ✓ Se déplacer sur d'autres structures et concilier les activités au partage des locaux, accueillir davantage d'enfants à l'ALSH.

2. Objectifs et moyens pédagogiques

Certains des objectifs seront revus en fonction des projets d'école, des effectifs et de la répartition des enfants dans les classes.

Objectifs éducatifs	Objectifs généraux	Moyens, démarches de fonctionnement
Organiser la réforme des rythmes scolaires en ayant pour but le bien-être de l'enfant.	Favoriser la créativité et le développement individuel de l'enfant	<p>En proposant des activités variées (manuelles, d'expression, sport, jeux collectifs...)</p> <p>En donnant aux animateurs assez de temps pour mettre en place une activité dans une ambiance détendue</p>
	Respecter le rythme de l'enfant, proposer un moment de détente	<p>En lui laissant la possibilité de ne rien faire, de lire librement</p> <p>En proposant une alternative aux projets à long terme (activités non-suivies ou semi-suivies)</p> <p>En laissant les maternels qui dorment finir leur sieste</p>
	Favoriser l'autonomie	En proposant jeux et ateliers en autonomie dans le respect des normes de sécurité, en accompagnant les enfants dans la mise en place d'activités sans animateurs.

	Optimiser l'utilisation des structures	<p>En augmentant le nombre d'enfants présents à l'ALSH où l'espace permet la mise en place de coins "d'accueil", de repos, de discussion et de jeux informels.</p> <p>En diminuant d'autant le nombre d'enfants présents sur les écoles, permettant une meilleure utilisation des différentes salles.</p>
Maintenir l'ambition éducative sur le temps périscolaire.	Favoriser l'accès des enfants à des projets d'éducation populaire	En permettant la mise en place d'activités encadrées par des personnels formés et qualifiés
	Favoriser l'engagement citoyen	En élaborant avec les enfants des projets et règles de vie cohérents avec la vie en collectivité et le partage des locaux
	Encourager le lien social intergénérationnel, avec les partenaires sportifs et culturels.	En favorisant les ateliers en collaboration avec les associations locales, la RPA
	Inciter à la découverte et au respect de l'environnement et de la nature.	En organisant des activités en extérieur, des promenades, des temps d'observation dans le parc municipal, au lac du Perray...
Ouvrir un champ d'expérimentation à des activités concertées entre les projets d'école et les TAP.	Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.	<p>En proposant des activités périscolaires en complémentarité avec les projets d'école</p> <p>En utilisant les compétences acquises à l'école de manière ludique</p>

3. Projets d'activités

Les projets d'animation proposés devront être cohérents avec les objectifs non exhaustifs listés ci-dessus et respecter les normes en vigueur. Il faudra également proposer des activités "ouvertes" et favoriser les moments de détente et de loisirs véritables.

Les activités pourront être:

- "suivies", se déroulant entre 2 périodes de vacances,
- "semi-suivies", demandant la présence de l'enfant jusqu'à ce que le projet ait abouti (parfois 2 ou 3 séances),
- "non-suivies", ne nécessitant pas qu'un enfant soit présent de manière récurrente.

4. Evaluation du projet

Plusieurs indicateurs seront considérés (en dehors du nombre d'inscrits, souvent lié aux contraintes professionnelles des familles):

- l'implication des enfants dans les ateliers: fidélité, nombre d'inscrits, propositions d'activités autonomes,
- l'état de fatigue des enfants et leur impact sur les temps scolaires,
- les liens entre TAP et les projets d'école,
- l'utilisation des "espaces de vie"...

Des adaptations seront apportées aux TAP en fonction de ces constats.

FONCTIONNEMENT

1. Emploi du temps des TAP dans les 3 établissements scolaires

Ecole maternelle du Pont-Marquant						
	8h30	11h30	Repas	13h30	15h	16h30
Lundi	Enseignement		Cantine	Enseignement	TAP Pont-Marquant	
Mardi	Enseignement		Cantine	Enseignement		
Mercredi	Enseignement		Cantine	Accueil de loisirs de 11h30 à 19h		
Jeudi	Enseignement		Cantine	Enseignement		
Vendredi	Enseignement		Cantine	Enseignement	TAP Pont-Marquant	

Ecole élémentaire de la Barantonnerie						
	8h30	11h30	Repas	13h30	15h	16h30
Lundi	Enseignement		Cantine	Enseignement		
Mardi	Enseignement		Cantine	Enseignement		
Mercredi	Enseignement		Cantine	Accueil de loisirs de 11h30 à 19h		
Jeudi	Enseignement		Cantine	TAP Barantonnerie		
Vendredi	Enseignement		Cantine	Enseignement		

Ecole élémentaire des Platanes						
	8h30	11h30	Repas	13h30	15h	16h30
Lundi	Enseignement		Cantine	Enseignement		
Mardi	Enseignement		Cantine	TAP Platanes		
Mercredi	Enseignement		Cantine	Accueil de loisirs de 11h30 à 19h		
Jeudi	Enseignement		Cantine	Enseignement		
Vendredi	Enseignement		Cantine	Enseignement		

2. Cycles d'activités

Du 1^{er} septembre au 16 octobre: 7 semaines

Du 02 novembre au 18 décembre: 7 semaines

Du 04 janvier au 19 février: 7 semaines

Du 07 mars au 15 avril: 6 semaines (lundi 28 mars férié)

Du 02 mai au 05 juillet: 9 semaines (jeudi 05, vendredi 06 et lundi 16 mai fériés)

3. Les inscriptions administratives

Toute présence aux TAP est soumise à l'inscription préalable de chaque enfant. Toute inscription à un TAP s'entend pour un cycle complet. Les inscriptions auront lieu dès réception de la réponse de l'EN.

Les feuilles d'inscription seront remises aux familles via le cahier de liaison des enfants. Les familles transmettront le document au service scolaire via l'école.

Des modifications pourront être apportées par les familles qui inscriront leurs enfants à des activités proposées par les associations lors du forum de septembre. En fonction de l'organisation des associations, ces modifications pourraient avoir lieu au trimestre.

Pour des raisons de sécurité, toute modification se fera par écrit auprès du service scolaire (nouvelle fiche d'inscription).

4. Quelques principes

Au Perray-en-Yvelines, les TAP sont **gratuits** pour tous.

Lors de ces TAP, les « ateliers des écoliers » seront organisés avant 16h30, pour favoriser l'accès de tous les enfants à des parcours d'éducation manuelle, sportive, artistique ou culturelle, en complément des activités proposées par les enseignants sur le temps scolaire.

Les effectifs pris en compte sur chaque site seront, par adulte, de 14 enfants en maternelle et 18 enfants en élémentaire. Les enfants pourront être plus ou moins nombreux avec un intervenant en fonction du projet dès lors que les effectifs "intramuros" sont respectés. Ces quotas ne peuvent être dépassés lors des déplacements.

5. Modalités de communication avec les familles

La communication avec les familles passera par les moyens habituels:

- ✓ De l'équipe d'animation vers les familles:
 - cahiers de liaison des enfants;
 - site internet de la commune;
 - affichages sur les différents sites (écoles, ALSH, service scolaire).

- ✓ Des familles vers la mairie:
 - mails au service scolaire ou sur le site de la commune;

- téléphone au service scolaire.

Par ailleurs, les représentants des fédérations de parents d'élèves font partie du comité de pilotage; ils font régulièrement remonter les questions ou commentaires des familles.

En juin 2015, le projet sera présenté aux enfants des écoles élémentaires lors d'une session de TAP.

6. Sécurité

Les enfants inscrits aux TAP seront présents sur l'ensemble de la durée d'un TAP. S'ils ne mangent pas à la cantine, ils doivent se présenter à l'animateur d'accueil à la porte de l'école entre 13h25 et 13h30. Aucun enfant ne sera accueilli après 13h30.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux TAP seront sous la responsabilité de leurs parents. Un départ échelonné à partir de 16h pourrait être envisagé dans les écoles élémentaires.

7. Suivi des présences

La liste des enfants d'un groupe classe inscrits aux TAP sera affichée à l'entrée de la classe concernée. Par mesure de sécurité, les enseignant(e)s y reporteront leurs élèves absents. Les animateurs vérifieront la présence de chaque enfant inscrit à 13h30 en élémentaire, 15h en maternel. Un référent par école centralisera les informations de façon à ce que tout le monde connaisse l'effectif total d'enfants présents sur le site.

8. Traitements médicaux, PAI

Les traitements en cours seront administrés sur **autorisation écrite des parents et ordonnance** en cours de validité. Des enfants fiévreux ne peuvent être accueillis lors des TAP. Certaines maladies à caractère infectieux et transmissible entraînent l'éviction des malades (guide enfance et espace, d124).

En cas de Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), fiche de renseignements, protocole ou ordonnance et médicaments doivent **systématiquement** être où est l'enfant (autre bâtiment, sortie ...). La liste des enfants concernés sera affichée dans chaque site.

L'équipe d'animation doit consulter régulièrement la liste des enfants nécessitant un PAI ou une attention particulière (yoyos, allergies sans PAI, sensibilité au soleil...)

9. Soins, accidents

NE PAS HÉSITER Á DEMANDER UN AVIS MEDICAL AU 15

Avant tout soin, vérifier que l'enfant ne présente pas d'allergies

Tout soin apporté à un enfant doit être noté dans les cahiers d'infirmier (armoire TAP de chaque école, bureau du centre). Le référent du site doit également être informé afin de prévenir les parents ou les adultes auxquels l'enfant est confié (étude, périscolaire...) ainsi que la coordinatrice des TAP.

En cas d'accident (chute, choc):

Ne pas laisser l'enfant seul, appeler ou demander à un autre enfant d'alerter un animateur.

En cas de chute importante, ne pas déplacer un enfant. En cas de doute, avertir (ou faire avertir par un autre enfant).

Écarter les autres enfants.

En cas de plaie importante, utiliser des gants, demander un autre avis.

En cas de choc à la tête, surveiller l'enfant le reste de la journée (maux de tête, vomissement, somnolence).

Toujours noter les soins apportés (et l'heure).

Informers les autres membres de l'équipe.

En cas de blessure, établir un "rapport" relatant les faits (une attestation peut-être demandée par la famille).

Si l'accident ne nécessite pas la venue des pompiers de manière urgente, avertir les parents qui souhaiteront peut-être contacter leur médecin personnel avant leur retour. Les tenir informés dans la journée, leur donner les moyens de nous joindre.

DANS TOUS LES CAS, prévenir le responsable. En son absence et/ou en cas d'urgence, le Samu (15) pouvoir leur expliquer circonstances et symptômes; les parents.

10. Handicap

Afin d'accueillir au mieux les enfants présentant un handicap ou un trouble du comportement, une rencontre avec leur famille aura lieu pour évoquer les adaptations du projet.

11. Matériel

Le matériel spécifique aux TAP sera stocké dans chaque école ou au centre dans une armoire dédiée. Les demandes seront faites par les intervenants lors de la présentation de leurs projets. Plusieurs commandes auront lieu dans l'année en fonction du budget voté en mars.

Du matériel non fongible appartenant à l'ALSH pourra être utilisé, à condition de prévenir l'équipe.

12. Documentation, abonnements

Dans le cadre des activités extrascolaires (mercredis et vacances), le centre est abonné au Journal de l'Animation et divers ouvrages techniques sont par ailleurs régulièrement achetés. Ces documents sont disponibles en salle animateur. Un accès internet permet également de se documenter. Des livres d'histoire et des disques pourront également être achetés pour adapter le fond aux projets d'animations.

Cette documentation peut être utilisée par les intervenants aux TAP et pourra être complétée en fonction des projets.

13. Transport, déplacements, sorties

✓ Sorties

Pour tout TAP se déroulant à l'extérieur (promenades dans le Perray, déplacement à l'Étang, en forêt...), le trajet doit être établi à l'avance et transmis au responsable.

✓ A pied

Les animateurs portent un gilet jaune pour tout déplacement au Perray.

Les déplacements en petits groupes doivent être favorisés.

Les animateurs se placent en tête et en queue de groupe puis se répartissent « régulièrement ».

Les animateurs se mettent devant les passages piétons à chaque traversée.

✓ Avec le car municipal⁶

Il sera utilisé pour les enfants du groupe maternel inscrits en périscolaire le soir quand ils se rendront sur l'ALSH ainsi que par les groupes élémentaires dont les activités se déroulent au centre. Des sorties pourront également être organisées.

✓ Vélo

Les vélos pourront être utilisés dans les cours d'école dans le cadre de projets autour de la sécurité routière. Les effectifs ne permettront pas de sorties extérieures.

✓ Les différents locaux, le gymnase, la salle de danse...

Un planning de la répartition des salles sera établi en fonction des projets. En cas de projet à l'extérieur, une "solution de repli" sera préalablement envisagée.

14. Activités cuisine, nourriture

Les denrées « fraîches » seront transportées dans des sacs isothermes du lieu d'achat au réfrigérateur du centre ou de l'école.

⁶ Annexes: dans le car

Les ustensiles, récipients et nappes utilisés en cuisine sont exclusivement réservés à cet usage.

Les cheveux longs doivent être attachés et les enfants (et intervenants) malades ne peuvent pas participer à l'atelier.

Les enfants présentant une intolérance ou une allergie alimentaire ne pourront pas participer aux ateliers culinaires.

La préparation de recettes à base d'œufs crus est interdite (mousse au chocolat...). Les fruits et légumes consommés crus doivent être préalablement trempés dans du vinaigre.

Un échantillon est conservé pendant 5 jours au réfrigérateur pour les goûters pâtisserie et pour les repas pris au centre suivant la procédure suivante :

- ✓ Utilisation de petits pots en verre lavés au lave-vaisselle à 60°C et stockés au frais fermés afin qu'ils restent stériles.
- ✓ Prélèvement d'une petite portion de chaque plat consommé avant la dégustation.
- ✓ Inscription de la date de consommation sur le pot.

Les étiquettes (avec la date de péremption) des produits réfrigérés utilisés tels que ou dans une préparation culinaire doivent être recensées dans un cahier.

ORGANISATION SPECIFIQUE AU GROUPE MATERNEL

1. Accueil des enfants

A 14h45/50, chaque enseignante accompagne dans le hall de l'école les enfants qui partent. L'équipe d'animation vient chercher les enfants de moyenne et grande sections qui restent en TAP dans leurs classes puis leur propose une récréation.

Les enfants de petite section sont accueillis dans la salle polyvalente et dans la classe 4.

Les enfants de moyenne et grande sections inscrits en périscolaire partent pour l'ALSH. Si l'effectif le permet, d'autres enfants se joignent à ce groupe, après accord de leurs parents qui viendront alors les chercher au centre.

A 16h25, les enfants seront confiés à leur famille. Pour cela, ils seront regroupés dans les salles 9 et 10 pour les enfants des classes 6, 7 et 8; dans la classe 5 pour les enfants de cette classe et dans la salle polyvalente pour les enfants des classes 1, 2 et 3 (ils laissent leurs affaires sur leurs porte-manteaux où ils les prendront en partant).

Cette répartition sera affichée pour les familles.

Les enfants accueillis par des associations pour des activités aux horaires des TAP auront la possibilité de fréquenter l'accueil périscolaire le soir. Ils ne seront sous la responsabilité de l'équipe du centre qu'une fois confiés aux animateurs par l'adulte qui les ramènera.

2. Objectifs du projet d'école avec lesquels établir un lien

Sous réserve de modification lors du prochain projet d'école.

Développement :

- ✓ Du langage.
- ✓ De l'autonomie.
- ✓ De l'orientation spatio/temporelle.
- ✓ Du "vivre ensemble".
- ✓ Du "devenir élève".

3. Instauration de repères

"Les différents moments de la journée sont souvent confondus par les très jeunes enfants. La nouvelle organisation des journées à l'école maternelle implique que les enfants identifient clairement les moments de transition d'une

*activité à une autre et distinguent notamment le temps scolaire et le temps périscolaire."*⁷

- Lors de la première période, les TAP fonctionneront par groupe(s) classe et la répartition des enfants dans les cours d'école correspondra à celle de l'école.

- Les ATSEM des classes de petites sections resteront avec leur groupe jusqu'aux vacances de la Toussaint.

- L'équipe pourra être amenée à expliquer les différences de fonctionnement entre les temps scolaires et les TAP, différences justifiées par des objectifs, des moyens (humains notamment) et des projets différents.

- Les enfants de petite section iront tous se coucher; toutefois, l'organisation de l'équipe d'animation permettra un accueil échelonné des enfants qui ne dorment pas (ou se sont réveillés) à partir de 14h.

✓ Les parents et les enfants seront avisés par un affichage à l'entrée des classes :

- Du référent de la classe.
- Des activités proposées.
- Des salles d'accueil à 16h30.

4. Les ateliers⁸:

Plusieurs propositions seront faites aux enfants lors de la durée d'un TAP, en fonction du rythme de chacun (alternance des temps calmes et de jeux plus dynamiques). Les enfants n'auront pas à s'inscrire mais à choisir leur(s) activité(s). Ils pourront aussi choisir de ne pas participer aux activités proposées mais de se détendre dans les lieux proposés: espaces jeux de constructions, poupées, coin lecture, puzzles...

Certaines activités seront toutefois suivies sur plusieurs séances car non réalisables en une seule fois. Elles s'adresseront en premier lieu aux enfants de grande section.

Les activités proposées seront variées et complémentaires afin que chaque enfant s'y retrouve. Il s'agira d'activités physiques (motricité, éveil corporel, jeux collectifs), d'activités culturelles et d'expression (expression et musique, expression orale, contes, travail autour des marionnettes, histoires et "raconte-tapis"), d'activités créatives et récréatives (cuisine, activités graphiques, constructions)...

Les propositions prendront en compte la fatigue et la capacité d'attention des enfants, différents entre le lundi et le vendredi.

⁷ LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES LES BONNES PRATIQUES EN MATERNELLE p.3

⁸ Annexes: quelques activités proposées

ORGANISATION SPECIFIQUE AUX GROUPES ELEMENTAIRES

1. Accueil des enfants

A 13h20, l'accueil des enfants se fait dans la cour par l'équipe d'animation. L'animateur qui ouvre le portail de l'école complète les feuilles d'appel à l'arrivée des enfants qui n'ont pas mangé à la cantine. Il ferme la porte à 13h30. A 16h30, les enfants sont confiés à leur famille au portail de l'école ou aux équipes de l'étude ou du périscolaire. Une réflexion est en cours pour un départ échelonné à partir de 16h. Cette possibilité dépendra des effectifs.

Les enfants accueillis par des associations pour des activités aux horaires des TAP auront la possibilité de fréquenter l'accueil périscolaire le soir ou les études surveillées. Ils ne seront sous la responsabilité de l'équipe du centre qu'une fois confiés aux animateurs par l'adulte qui les ramènera ou dès lors qu'ils auront rejoint leur groupe (étude ou périscolaire) s'ils reviennent non-accompagnés.

✓ **Lieux d'accueil:**

Pour les activités, les enfants seront répartis en 2 groupes: les CP CE1 se rendront à l'ALSH, les CE2 (à confirmer) CM1 CM2 resteront à l'école. Cette répartition évoluera en fonction des effectifs et pourra toutefois également dépendre des projets d'animation.

Une meilleure répartition des enfants entre l'école et l'ALSH devrait faciliter la mise en place d'activités autonomes.

Il sera également plus facile pour les CP d'intégrer les règles de l'école et celles des TAP dans 2 lieux différents. On a pu constater en 2014/2015 que c'était compliqué pour eux.

✓ **Inscription aux activités:**

Les intervenants préciseront par affichage les modalités d'inscription à l'activité proposée: effectif maximum, âge, matériel (chaussures de gymnase, tenue adaptée pour l'extérieur...)

Au sein de chaque groupe, l'organisation en demi-journée de TAP permettra d'effectuer les inscriptions aux activités, d'une part, en présence de tous les enfants (et non pas par coupon pour les externes comme c'est le cas actuellement); d'autre part, lors du TAP (et plus lors du temps de cantine, contrainte actuelle). Les activités s'intégreront dans un après-midi de détente où des temps informels seront également proposés.

2. Objectifs du projet d'école avec lesquels établir un lien

Sous réserve de modification lors des prochains projets d'école.

- ✓ L'acquisition de la lecture et le passage à l'écrit
- ✓ La citoyenneté, le respect des règles
- ✓ Le permis piéton
- ✓ Le passage du B2i (Brevet Informatique et Internet)

3. Les ateliers⁹

Les activités proposées seront variées et complémentaires; les enfants pourront choisir de ne pas participer aux activités proposées mais de se détendre dans différents lieux: espaces jeux de société, bibliothèque, puzzles, salon de discussion...

Afin que chacun puisse profiter des ateliers proposés, les projets pourront être reconduits à des périodes différentes, les modalités d'inscription pouvant alors varier: tranche d'âge différente, priorité aux "nouveaux", changement de groupe pour l'intervenant...

Les demandes des enfants devront également être prises en compte. Ils seront conviés à manifester leurs envies, que ce soit pour des activités ponctuelles ou des activités à mettre en place sur la durée d'un cycle. Ils pourront également organiser des activités en autonomie, après avoir été encadré par un animateur pour l'organisation de celles-ci.

⁹ Annexes: quelques activités proposées

ANNEXES

SOMMAIRE des ANNEXES

Bilan de la mise en place des rythmes scolaires	p.24
Fiches d'inscription aux TAP	p.26
Les sigles	P;30
Conditions d'encadrement de certaines activités ayant une finalité ludique, récréative ou liée à la nécessité de se déplacer	p.31
Dans le car	p.32
Liste de quelques activités proposées	p.32
Organigramme du Service Enfance Jeunesse	p.34

BILAN DE LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES

Ce bilan ne tient compte que des enfants et pas du tout des différents problèmes d'organisation qui existent. Il a été constitué à partir du retour des enseignants, des animateurs, des fédérations de parents et des ATSEM.

Reconnaissance de tous de la qualité des ateliers mis en place. Ces ateliers (TAP) ne sont absolument pas mis en cause.

Le retour est très positif : Les ateliers proposés sont très diversifiés et intéressants.

Toutefois, constat :

- **Extrême fatigue des enfants, même ceux qui allaient au centre de loisirs le mercredi.**
- o Ils tombent et se blessent davantage.
- o Certains s'endorment en classe, voire dans la cour.
- o D'autres s'endorment le soir avant de dîner.
- o Il semblerait qu'ils soient davantage malades.
- o Ils sont déjà plus fatigués et énervés que les autres années à la même époque.

Ceci dû au rythme de la semaine et non au contenu des TAP.

Mais aussi :

- Manque de repères pour les enfants de maternelle
- o 4 rythmes de journées différents.

- Les enfants de maternelle sont trop fatigués le vendredi après 15h pour de nouvelles activités

- Emplois du temps scolaires, très difficiles à organiser (notamment le vendredi après 15h à la Barantonnerie et le jeudi à l'école des Platanes).

- Croisement enseignants/animateurs difficiles.

- Certains animateurs terminent à 15h dans une école et reprennent à 15h dans une autre.

- La piscine de la maternelle ne pourra pas être maintenue car retour à 15h 10 (pb de responsabilité).

- Les sorties scolaires à la journée sont difficiles à organiser (2 jours seulement sans compter le jour de fermeture des musées).

- Liaison GS/CP et visite des écoles élémentaires difficiles à organiser du fait des TAP un jour différent.

- Semaine du sport impossible.

- Baisse d'effectifs dans les associations (de 10% à 60%). Explications :
 - o Plusieurs parents ont informé que compte-tenu du grand nombre et de la qualité des ateliers proposés en TAP, ils avaient limité les activités extérieures.
 - o Devant la fatigue des enfants : les parents annulent certaines activités physiques.

- Baisse de fréquentation de la Médiathèque

De 50 à 5 passages le mercredi matin peu ou pas déplacés aux autres jours (fréquentation 1 fois / mois au lieu de 1 fois / semaine par exemple).

- Le côté détente n'y est pas « on joue la montre ».

Toutes ces réflexions nous amènent à décider de modifier l'organisation horaire de la semaine.



INSCRIPTION TAP 2015/2016 Ecole de la Barantonnerie

Toute modification en cours d'année sera obligatoirement effectuée par écrit auprès du service scolaire.

Compléter **intégralement** et signer une fiche par enfant, **recto verso**

NOM DE L'ENFANT : Prénom : Né(e) :
Adresse :

FAMILLE DE L'ENFANT

Nom du père :
Adresse :
Téléphone domicile : Téléphone portable :

Nom de la mère :
Adresse :
Téléphone domicile : Téléphone portable :

Merci de préciser qui prévenir en priorité en cas de maladie :

JE, SOUSSIGNÉ (E) père/mère/responsable légal
de l'enfant élève de (classe en 2015/2016) à l'école de la Barantonnerie.

inscris mon enfant au TAP du jeudi de 13h30 à 16h 30.

n'inscris pas mon enfant au TAP du jeudi de 13h30 à 16h30 :

mon enfant sortira à 11h30 (13h20 s'il mange à la cantine) et sera sous mon entière responsabilité.

Les arrivées et départs en cours de TAP ne sont pas autorisés

J'AUTORISE :

- Mon enfant à quitter l'école
 - seul à 16h ; à 16h30
 - avec son frère ou sa sœur également scolarisé à l'école de la Barantonnerie à 16h ; à 16h30
 - avec les personnes suivantes:

Préciser M et/ou Mme, toute personne venant chercher l'enfant doit présenter une pièce d'identité

Nom Nom
Nom Nom

Les enfants inscrits en périscolaire ou à l'étude seront pris en charge à 16h30.

- Mon enfant à se déplacer en transport en commun (hors car municipal) ou en voiture dans le cadre de toutes les activités organisées dans le cadre des TAP.
- L'équipe d'animation à photographier mon enfant dans le cadre des activités et à la diffuser.

Fait à le Signature Père, Mère, Tuteur légal(*)
(*) rayer les mentions inutiles



INSCRIPTION TAP 2015/2016 Ecole des Platanes

Toute modification en cours d'année sera obligatoirement effectuée par écrit auprès du service scolaire.
Compléter **intégralement** et signer une fiche par enfant, **recto verso**

NOM DE L'ENFANT : Prénom : Né(e) :
Adresse :

FAMILLE DE L'ENFANT

Nom du père :
Adresse :
Téléphone domicile : Téléphone portable :

Nom de la mère :
Adresse :
Téléphone domicile : Téléphone portable :

Merci de préciser qui prévenir en priorité en cas de maladie :

JE, SOUSSIGNÉ (E) père/mère/responsable légal
de l'enfant élève de (classe en 2015/2016) à l'école des Platanes.

inscris mon enfant au TAP du mardi de 13h30 à 16h 30.

n'inscris pas mon enfant au TAP du mardi de 13h30 à 16h30 :

mon enfant sortira à 11h30 (13h20 s'il mange à la cantine) et sera sous mon entière responsabilité.

Les arrivées et départs en cours de TAP ne sont pas autorisés

J'AUTORISE :

- Mon enfant à quitter l'école
 - seul à 16h ; à 16h30
 - avec son frère ou sa sœur également scolarisé à l'école des Platanes à 16h ; à 16h30
 - avec les personnes suivantes:

Préciser M et/ou Mme, toute personne venant chercher l'enfant doit présenter une pièce d'identité

Nom Nom
Nom Nom

Les enfants inscrits en périscolaire ou à l'étude seront pris en charge à 16h30.

- Mon enfant à se déplacer en transport en commun (hors car municipal) ou en voiture dans le cadre de toutes les activités organisées dans le cadre des TAP.
- L'équipe d'animation à photographier mon enfant dans le cadre des activités et à la diffuser.

Fait à le Signature Père, Mère, Tuteur légal(*)
(*) rayer les mentions inutiles



INSCRIPTION TAP 2015/2016 Ecole du Pont-Marquant

Toute modification en cours d'année sera obligatoirement effectuée par écrit auprès du service scolaire..

Compléter **intégralement** et signer une fiche par enfant, **recto verso**

NOM DE L'ENFANT : Prénom : Né(e) :
Adresse :

FAMILLE DE L'ENFANT

Nom du père :

Adresse :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Nom de la mère :

Adresse :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Merci de préciser qui prévenir en priorité en cas de maladie :

JE, SOUSSIGNÉ (E) père/mère/responsable légal
de l'enfant, élève de (classe en 2015/2016) à l'école du Pont-Marquant.

inscris mon enfant au TAP du lundi de 15h à 16h 30.

n'inscris pas mon enfant au TAP du lundi de 15h à 16h 30. **Mon enfant sortira à 15h et sera sous mon entière responsabilité.**

inscris mon enfant au TAP du vendredi de 15h à 16h 30.

n'inscris pas mon enfant au TAP du vendredi de 15h à 16h 30. **Mon enfant sortira à 15h et sera sous mon entière responsabilité.**

Les arrivées et départs en cours de TAP ne sont pas autorisés

J'AUTORISE :

➤ Les personnes suivantes à venir chercher mon enfant (préciser M et/ou Mme, toute personne venant **chercher l'enfant doit présenter une pièce d'identité**):

Nom Nom

Nom Nom

➤ Mon enfant à se déplacer en transport en commun (hors car municipal) ou en voiture dans le cadre de toutes les activités organisées par le Centre de Loisirs.

➤ L'équipe de l'accueil de Loisirs à photographier mon enfant dans le cadre des activités et à la diffuser.

Fait à le Signature Père, Mère, Tuteur légal(*)

(*) rayer les mentions inutiles

Verso commun aux 3 écoles

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Joindre une photocopie : de l'attestation de sécurité sociale avec une ouverture de droits à jour, sur laquelle figure le nom de l'enfant (si non fournie ou modifiée par rapport à l'année précédente)

Médecin de famille :

Docteur : Téléphone :

Adresse :

Renseignements concernant l'enfant :

Vaccin	Date 1 ^{ère} injection	Date du rappel	Vaccin	Date 1 ^{ère} injection	Date du rappel
DTP			ROR		
BCCG			Autre		

Dans les cas suivants

prendre contact obligatoirement avec la coordinatrice des TAP via le service scolaire

- **Traitement médical de longue durée ou PAI** : oui non
- **Allergies alimentaires*** oui non **OU intolérance alimentaire*** oui non.
- **Autres allergies** :

- **Autres renseignements** :

Aucun enfant ne doit être en possession de médicaments quels qu'ils soient (paracétamol, homéopathie, pastilles médicinales...)

Les éventuels traitements ponctuels sont à remettre à l'équipe avec l'ordonnance en cours et une autorisation écrite.

LIAISON AVEC L'HOPITAL

Les enfants contagieux ne pourront pas être accueillis. En cas de doute sur l'état de santé de l'enfant, nous contactons la famille et le SAMU. Suivant les symptômes décrits et le délai d'arrivée de la famille, le SAMU fait intervenir les pompiers ou une ambulance privée (dont le paiement sera à la charge des parents) pour venir chercher l'enfant et le transporter à l'hôpital. En cas d'absence des parents, un membre de l'équipe accompagne l'enfant dans la mesure du possible.

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Père - Mère - Tuteur légal* de l'enfant :

Nom : Prénom :

- Autorise le chef de l'établissement médical du secteur ou son représentant à hospitaliser mon enfant si nécessaire, à faire pratiquer sur mon enfant, par le corps médical, tous les soins d'urgence, examens, investigations, interventions chirurgicales, y compris l'anesthésie, que son état nécessiterait.
- Autorise, dès que son état de santé le permet, que l'enfant sortant soit confié aux responsables des TAP ou à leurs représentants.

Fait au Perray, le Signature

LES SIGLES PRÉSENTS DANS LE PEDT

ACM :	Accueil collectif de mineurs
AJP :	Accueil jeunes du Perray
ALSH :	Accueil de loisirs sans hébergement
ATSEM :	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
BAFA :	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD :	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CAP :	Certificat aptitude professionnelle
CCE :	Communauté de communes des étangs
DDCS :	Direction départementale de la cohésion sociale
EN :	Education nationale
ETAPS	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives
FPT :	Fonction publique territoriale
IEN :	Inspecteur de l'éducation nationale
PAI :	Protocole d'accueil individualisé
PEDT :	Projet éducatif territorial
RAM :	Relais d'assistantes maternelles
RPA :	Résidence pour personnes âgées
TAP :	Temps d'activités périscolaires

CONDITIONS D'ENCADREMENT DE CERTAINES ACTIVITES AYANT UNE FINALITE LUDIQUE, RECREATIVE OU LIEE A LA NECESSITE DE SE DEPLACER

1. Activités concernées

Les activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par tout membre permanent de l'équipe pédagogique de l'Accueil Collectif de Mineurs, sans qualification sportive particulière.

Elles sont mises en œuvre sous la responsabilité de l'organisateur et du directeur de l'accueil qui doivent fixer les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs.

L'organisateur et les membres de l'équipe pédagogique organisent l'activité en faisant preuve de pragmatisme et de bon sens.

Ces activités doivent impérativement répondre à chacun des critères suivants :

- ne pas présenter de risque spécifique ;
- être ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer ;
- être proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance;
- leur pratique ne doit pas être intensive ;
- dans les accueils sans hébergement, ne pas être exclusives d'autres activités ;
- être accessibles à l'ensemble des membres du groupe ;
- être mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

Certaines activités traditionnelles dans les ACM, qui pourraient par certains aspects être assimilées à des activités physiques, doivent pouvoir continuer d'être organisées par les équipes pédagogiques dès lors qu'elles ne présentent pas de risque particulier. Il s'agit par exemple de grands jeux de type « chasse au trésor » ou « jeu de pistes », d'activités dans des pataugeoires, d'activités organisées avec des arcs et des flèches fabriquées par les mineurs eux-mêmes, « d'olympiades », etc.

Il convient d'apprécier chaque situation, à l'aune des critères énoncés ci-dessus pour déterminer s'il s'agit ou non d'une activité physique relevant d'un encadrement qualifié.

2. Conditions d'organisation

Les conditions d'organisation de ces activités s'inscrivent dans le projet éducatif et le cadre réglementaire général des ACM. L'organisateur vérifie auprès de son assureur que les activités proposées sont couvertes par son contrat d'assurance en responsabilité civile.

Les activités définies au présent paragraphe peuvent relever d'un cadre réglementaire qui s'applique de la même manière pour les ACM que pour d'autres structures. Il s'agit notamment des activités de déplacement sur la voie publique (à pied, à vélo) qui doivent être organisées dans le respect du code de la route.

3. Activités exclues

Les pratiques émergentes non encore reconnues (nouvelles glisses, sports extrêmes, etc.) et les activités physiques ou sportives se déroulant dans un environnement spécifique au sens du code du sport ou faisant l'objet d'une annexe à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent en aucun cas relever de ces dispositions.

DANS LE CAR

COMPTER LES ENFANTS :

- Avant de monter dans le car
- Avant de démarrer
- En sortant du car

PLACEMENT DES ANIMATEURS :

- A la montée :

- o Si 3 animateurs max :

1 à la porte (1 seule porte)

1 dans le car

Le 3^{ème} rentre quand plus de la moitié du groupe est dans le car sauf si la montée a lieu dans un endroit dangereux : dans ce cas, la 3^{ème} reste en queue de groupe dehors.

- o Si 4 anim:

1 à chaque porte, 1 dans le car

1 en queue de groupe qui rentre quand plus de la moitié du groupe est dans le car sauf si la montée a lieu dans un endroit dangereux: dans ce cas, il reste en queue de groupe.

- o Si 4 anim et plus :

1 à chaque porte, 2 dans le car

1 en queue de groupe qui rentre quand plus de la moitié du groupe est dans le car sauf si la montée a lieu dans un endroit dangereux: dans ce cas, il reste en queue de groupe.

On attend qu'il y ait au moins un adulte dans le car pour faire monter les enfants.

- A la descente :

- o Ne pas avoir les bras chargés (on s'occupe des enfants avant tout)
- o Seule la porte avant du car est ouverte. La porte du fond sera ouverte uniquement quand les élémentaires prendront le car avec les maternels et seuls les élémentaires descendront par cette porte
- o Rentrer les enfants dans l'enceinte du centre (ou les mettre en sécurité en sortie) par petits groupes.
- o 1 anim à chaque porte
- o 1 anim en point fixe près du car pour former le rang
- o Le nombre d'animateurs dans le car pour détacher les enfants dépend de l'effectif : l'animateur qui forme le rang ne doit pas être longtemps seul.
- o Le dernier animateur sortant du car s'assure que rien n'a été oublié dans le car.

- Pendant le trajet :

Au moins 1 animateur à chaque extrémité du groupe.

S'il y a des enfants à l'arrière, 1 animateur à la porte du milieu.

S'il y a des enfants au fond, 1 à la place du milieu au fond

TOUT LE MONDE DOIT ÊTRE ATTACHÉ

Pour les déplacements hors du Perray, on donne au chauffeur une liste des enfants et des animateurs présents dans le car.

Quelques activités proposées

Ateliers avec des matériaux de récup

Ateliers d'éveil musical

Ateliers d'expression

Activités sportives

Bande dessinée

Chant

Danse

Dessin

Ecoute musicale

Eveil corporel

Jeux collectifs

Modelage

Participation à la préparation du carnaval

Pâtisserie

Peinture

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

